

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : URBA-2016-109
Direction de l'urbanisme
Service de la planification et de l'aménagement du territoire
Objet : Adoption du Second projet de règlement RV-2016-15-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe P1 Service communautaire, Zone C2411, boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)
Date : Le 27 avril 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le 19 avril 2016, la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement (CCUA) tenait une assemblée publique de consultation relativement au Projet de règlement RV-2016-15-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce projet de règlement vise à modifier le *Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement* afin d'autoriser, dans la zone commerciale C2411 située en bordure du boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis, les usages du **Groupe P1 Service communautaire**, incluant l'administration gouvernementale au niveau local (Annexe 1 : Plan de localisation).

Assemblée publique

Consultation publique sur le Projet de règlement RV-2016-15-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (boul. Guillaume-Couture, secteur Lévis)

Le président explique le Projet de règlement RV-2016-15-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, les modifications proposées ainsi que leurs effets sur les règlements d'urbanisme de la Ville.

Il indique que ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Il s'agit d'une disposition contenue à l'article 1 du projet de règlement, tel qu'indiqué au document déposé à l'entrée de la salle.

Le président explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de formuler une demande pour que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Il mentionne qu'un document énonçant les conditions de validité des demandes et les conditions générales pour être considérée comme « personne intéressée » au sens de la loi est disponible à l'entrée de la salle.

Il invite les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à le faire. Aucun commentaire n'est exprimé.

CCUA-2016-00-63

Recommandation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement sur le Projet de règlement RV-2016-15-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe P1 Service communautaire, zone C2411, boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)

Les membres de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement recommandent, à l'unanimité, au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2016-15-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-02-31 adoptée à la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 14 mars 2016.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts	Impacts	2016	2017	2018
N/A				

Conformément au Règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
- Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
- Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
- Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

	2016	2017	2018
Numéro du projet PTI : _____ Montants	_____	_____	_____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire _____

Date : 27,04,2016

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

RECOMMANDATION (énoncé)

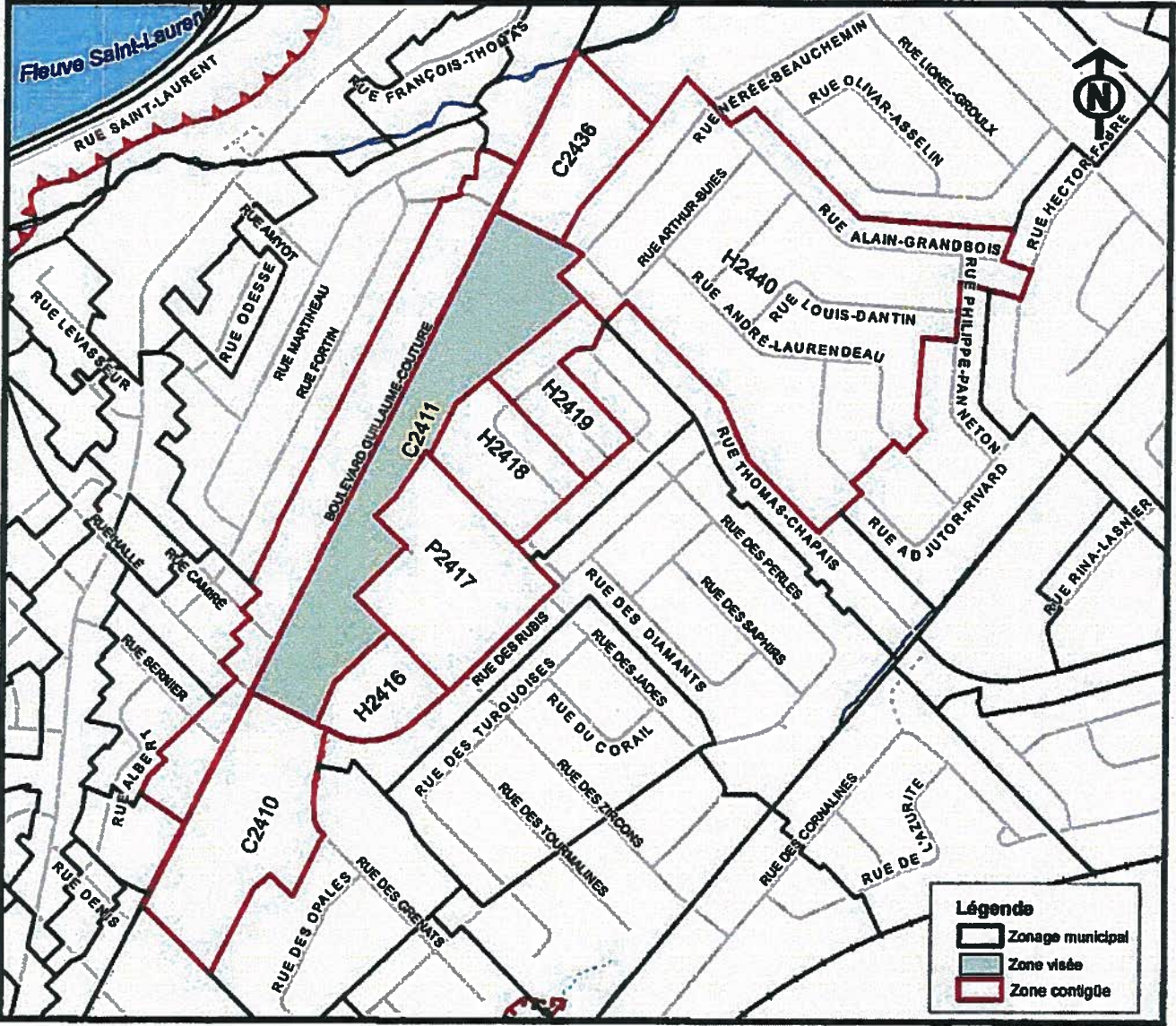
La Direction de l'urbanisme recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2016-15-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-02-31 (Annexe 2: Projet de règlement RV-2016-15-55).

Liste des pièces jointes : Annexe 1 : Plan de localisation
 Annexe 2 : Projet de règlement RV-2016-15-55

Préparé par : <u>Michel Monat</u> Titre d'emploi : Conseiller en urbanisme		
Michel Monat, aménagiste et avocat		
Recommandé par :		
<u>Sebastien Hamel</u>	<u>Sebastien Hamel</u>	<u>Sebastien Hamel</u>
Nom et initiales manuscrites	Nom et initiales manuscrites	Nom et initiales manuscrites
Titre d'emploi	Titre d'emploi	Titre d'emploi
Commentaires :		
Signature de la Direction : <u>[Signature]</u>		Date : 2016/04/27

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale : [Signature] Date : 2016/05/04





Conseil de la Ville


**Projet de règlement RV-2016-15-55 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

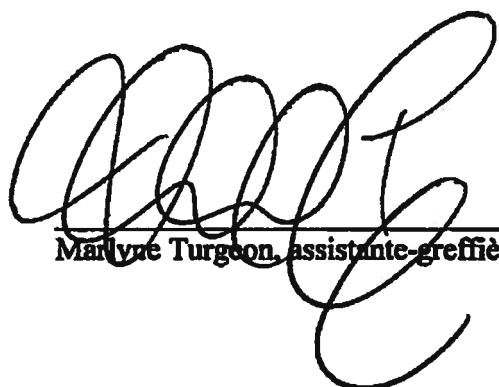
LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone C2411

La grille des spécifications applicable à la zone C2411, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout des usages du Groupe P1 Service communautaire et des spécifications afférentes à ceux-ci indiquées à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 14 mars 2016


Gilles Deshouillier, maire


Marilyn Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE



Usage principal						Terrain desservi			Bâtiment principal						Implantation					
Usage autorisé	Nombre min. de logement ou de chambre	Nombre max. de logement ou de chambre	Nombre max. de bâtiments en rangée	Superficie min. de plancher (m ²)	Superficie max. de plancher (m ²)	Largeur min. terrain (m)	Profondeur min. terrain (m)	Superficie min. terrain (m ²)	Superficie d'occup. au sol min. (m ²)	Superficie d'occup. au sol max. (m ²)	Hauteur min. étage	Hauteur min. (m)	Hauteur max. étage	Hauteur max. (m)	Marge recul avant min. (m)	Marge recul avant max. (m)	Marge recul latérale min. (m)	Marge recul latérale max. (m)	Marge recul arrière min. (m)	Marge recul arrière max. (%)
P1				250	7500	20	30				3				7.5		2	2	3	
Usage spécifiquement permis						Note terrain			Note bâtiment						Note implantation					
Usage spécifiquement prohibé																				
Note usage																				
Pour les usages P108 et P110, la superficie maximale de plancher est illimitée.																				